



DECISION N° 2022-052

Relative à la passation du marché subséquent n°1 à l'accord cadre d'AMO conseils et conduite de projets Marché subséquent relatif à la réhabilitation de l'îlot Châtillon

La présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 054/2021 du 15 septembre 2021 du Conseil communautaire, donnant délégation à la Présidente pour la durée de son mandat les compétences dévolues à l'organe délibérant à l'exception des domaines visés à l'article L5211-10 du CGCT,

Vu la délibération 2022-090 du 19 juillet 2022 relative à la passation d'un accord-cadre avec Elan SARL – 20 bis rue de la Loge – 34000 MONTPELLIER pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conseils et conduites de projets pour la Communauté de Communes du Gévaudan,

Vu l'intérêt pour la Communauté de Communes d'être accompagnée dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Châtillon, en raison de la complexité de l'opération,

Vu la proposition faite par Elan SARL – 20 bis rue de la Loge – 34000 MONTPELLIER dans le cadre de ce marché subséquent n°1,

DÉCIDE

Article 1 : La passation d'un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre d'AMO, conseils et conduites de projets, avec Elan SARL – 20 bis rue de la Loge – 34000 MONTPELLIER. Ce marché subséquent n°1 concerne le réaménagement de l'îlot Châtillon, de la conduite des études jusqu'à la validation de l'avant-projet détaillé.

Article 2 : La dépense totale résultant de la présente décision s'élève à 210 550€ HT soit 252 660€ TTC, décomposée selon le détail annexé à la présente décision.
Le montant de cette dépense sera réglé par prélèvement sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : La directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Lozère
- Monsieur le Trésorier de Marvejols
- Madame la présidente certifie que la copie de la présente décision a été publiée sur le site Internet de la Communauté de Communes le 14 octobre 2022

Fait à Marvejols, le 14 novembre 2022

La Présidente
Patricia BREMOND



* La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.

Mail : accueil@cc-gevaudan.fr - Site : www.cc-gevaudan.fr



SYNTHÈSE BUDGET DE LA MISSION

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2022

Application agréée E-galite.com

21_DR-048-244800470-20221114-2022_052_DE

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE - AMO CONSEILS ET CONDUITE DE PROJET - CC Gévaudan				
MARCHÉ SUBSEQUENT 1 : Réhabilitation de l'îlot Châtillon - AMO conduite des études et coordination projet jusqu'en fin APD) (version VC du 28/10/22)				
VOLET 1: AUDIT DES ÉTUDES RÉALISÉES				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		25	16 750,00
VOLET 2 : IDENTIFICATION DES ÉTUDES ÉVENTUELLES À ÉTABLIR PAR LES PRESTATAIRES DÉJÀ MOBILISÉS et PLANIFICATION DU PROJET				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		10	8 000,00
VOLET 3 MISSION TRANSVERSALE - COORDINATION ET CONDUITE DES PROJETS JUSQU'EN FIN DE PHASE ÉTUDE APD SUR LE PÉRIMÈTRE PROJET				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		102	72 900,00
VOLET 4 ETUDE PATRIMONIALE POUR LA VALORISATION DE L'ÎLOT CHATILLON SUR LE PÉRIMÈTRE PROJET				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		50	31 500,00
1VOLET 5 CONDUITES DES ÉTUDES DE PROGRAMMATION (RÉHABILITATIONS DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DE L'ÎLOT CHATILLON) COMPRENANT LA MAISON DE SANTÉ ET DE FAISABILITÉ STRUCTURELLE)				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		65	37 000,00
VOLET6 ÉLABORATION DES SCENARI D'AMÉNAGEMENT EXTERIEURS (Niveau esquisse)				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		35	19 500,00
VOLET 7 ASSISTANCE À LA PASSATION DE MARCHÉS DE MAITRISE D'ŒUVRE				
N° PRIX (BPP)	DESIGNATION DES PRESTATIONS / CATEGORIE DE PRESTATAIRE	UNITE	PRIX HT	TOTAL HT
	SOUS TOTAL JOURS / PRIX SOUS TOTAL HT :		33	24 900,00
TOTAL GENERAL JOURS / PRIX TOTAL HT :				320
TOTAL GENERAL JOURS / PRIX TOTAL HT :				210550
TVA				20%
TOTAL GENERAL JOURS / PRIX TOTAL TTC :				252660